

## Communauté de Communes du Val d'Amboise

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS comme « **un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine** ». Les entreprises faisant parties du périmètre ESS sont **les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS car ayant une utilité sociale**. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe **la gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective**.

### Les chiffres clés de l'emploi

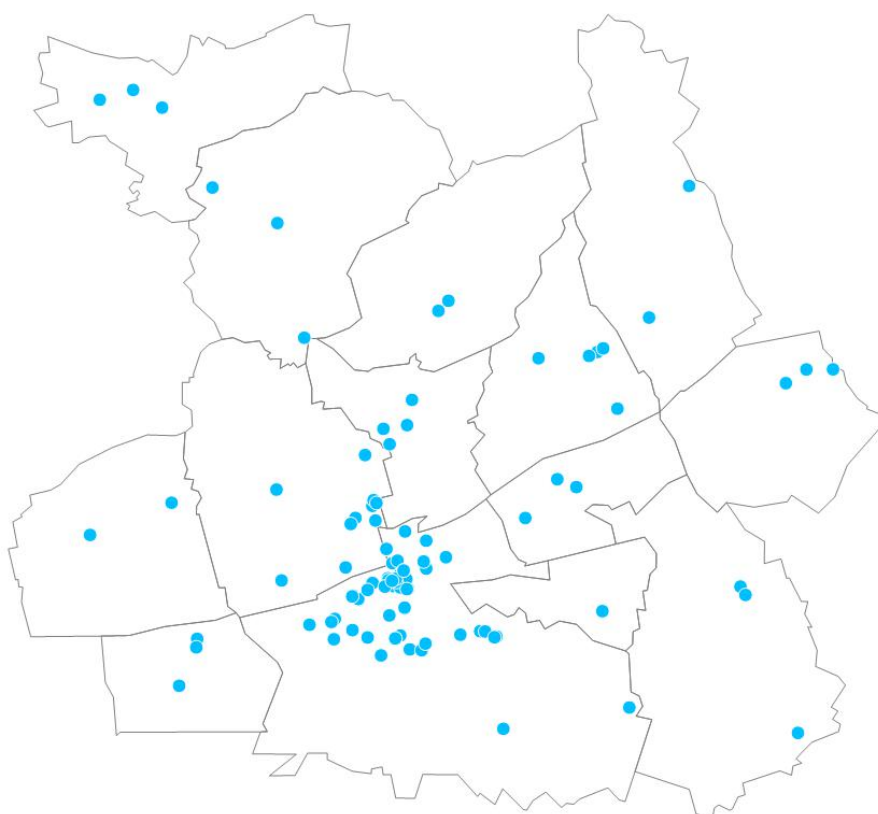
**8,1% des personnes salariées\*** sur votre territoire travaillent dans des entreprises de l'ESS.

L'ESS y représente **10,2% des établissements employeurs\***.

Les trois secteurs les plus dynamiques sont\* :

- L'Action Sociale ;
- L'Enseignement ;
- Le secteur **Services divers**.

### Implantation des entreprises de l'ESS



Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE SIRENE Janvier 2020

	Nombre de salariés ESS	Part des salariés ESS	Nombre établissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS
<b>CC du Val d'Amboise</b>	<b>793</b>	<b>8,1%</b>	<b>95</b>	<b>10,2%</b>
Indre-et-Loire	25 945	11,7%	2 212	11,2%
Centre-Val de Loire	92 694	10,6%	8 803	10,9%

\*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2019.